



AARPI DOURY-FAURIE & LEVEEL
Successeur de Maître Madeline CHRISTE
Avocats-Médiateurs au Barreau de TOULON

Toque n°285

QUESTIONNAIRE DE RENDEZ-VOUS

PERSONNE PHYSIQUE

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

N° de Sécurité sociale :

Mariage le : à

Contrat de mariage le

(Notaire :))

Régime matrimonial :

Ressources (salaires et autres revenus) :

.....

Charges principales (loyer, pension alimentaire, abonnements, etc.) :

.....

PERSONNE MORALE

Dénomination sociale :

Enseigne commerciale :

N° RCS et lieu :

Personne autorisée à engager la société (titre et identité) :

.....

Décision qui l'a autorisée (à fournir) :

Ligne directe :

Adresse :

.....
.....
.....
.....

Code postal : Commune :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

Fax :

Courriel :@.....

PARTIE ADVERSE

Nom :

Nom de jeune fille :

.....

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

N° de Sécurité sociale :

Adresse :

.....
.....
.....
.....

Code postal : Commune :

ENFANTS

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Donation – Succession

Avez-vous pendant le mariage recueilli des biens ou des sommes d'argent par donation ou succession ?

Avez-vous été bénéficiaire de contrat d'assurance-vie ?

(Indiquez les montants et joindre tous les justificatifs : acte de donation, déclaration de succession, etc.) (En cas de vente d'un bien : joindre les justificatifs de la somme reçue)

Listez les biens : Existent-ils toujours à ce jour ?

_____	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
_____	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
_____	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
_____	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Les biens sont-ils toujours dans leur état initial ou des travaux ont été vendus depuis

Vos autres biens

Hormis les biens de famille ci-dessus évoqués, quels sont autres biens possédez-vous ?
(Joindre les titres de propriété)

Biens immobiliers : maison, appartement, terrains, forêts, etc. :
(Joindre les titres de propriété)

Avoirs monétaires ou financiers : comptes bancaires, d'épargne, compte titres (au nom de l'un ou l'autre des époux ou des deux)
(Joindre les relevés de compte)

Parts ou actions de société. :
(Joindre les statuts, acte de cession de parts, et les deux derniers bilans)

Fonds de commerce :

(Fournir les titres de propriété ou les deux derniers bilans)

Véhicules : voitures, motos, etc.

(Fournir copie des cartes grises)

Mobilier :

(Préciser les caractéristiques principales : mobilier courant, antiquités, objet de collection, tableaux, œuvre d'art, etc.)

Assurance vie : Contrats souscrits au nom de l'un ou l'autre des époux, ou au nom des deux

(Fournir les bulletins d'adhésion et les relevés de situations)

Avez-vous des dettes ?

Prêts : bancaires, familiaux

(Fournir les contrats de prêts et les tableaux d'amortissement)

Dettes ménagères : carte de crédit, crédit revolving, crédit à la consommation

(Fournir les relevés de situation)

Impôt sur le revenu, taxes foncières et d'habitation, CSG, etc. :
(Fournir les 2 derniers avis d'impositions)

Autres dettes
(Fournir les justificatifs)

Testaments – donations entre époux

Avez-vous fait un testament ou une donation en faveur de votre conjoint ?

Attribution préférentielle

Envisagez-vous de solliciter l'attribution à votre profit de certains biens ?

Si oui, lesquels :

AFFIRMATION DE SINCERITE :

Je soussigné(e),

ATTESTE de la réalité et de la sincérité des déclarations faites ci-dessus,

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR ne détenir aucune autre valeur, aucun autre compte et plus généralement aucun autre élément que ceux que j'ai relatés aux termes du présent questionnaire, tant en mon nom que pour le compte des personnes interposées, sur le territoire français ou à l'étranger,

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR avoir révélé l'intégralité des dettes qui, à ma connaissance,

avaient été contractées au cours de la communauté,

JE RECONNAIS AVOIR ETE AVERTI(E) que, dans le cadre de ces déclarations, si une omission avait été faite sciemment, je pourrais encourir devant les instances judiciaires les peines de recel civil, c'est-à-dire que les sommes ou les biens dissimulés au détriment de mon ex conjoint, lui seraient attribués avant tout partage, sans préjudice pour celui-ci de solliciter d'éventuels dommages et intérêts, et que les dettes pareillement sciemment dissimulés pourraient être mises à ma seule charge,

FAIT A :

LE :

Signature